

La « ville durable », de l'incantation à la profession ?

Philippe Hamman

Sociologue, Institut d'urbanisme et aménagement régional, UFR des sciences sociales, Université de Strasbourg,
67084 Strasbourg cedex, France

Plusieurs chemins s'offrent à la recherche pour analyser la réactivité de nos sociétés à l'enjeu du développement durable. Cet article en illustre un qui consiste à regarder, au plus près, les effets d'une telle prise en compte dans la mise en œuvre de politiques urbaines. Plus concrètement, on suit l'émergence de nouveaux métiers au sein de l'administration de six agglomérations, lieu par excellence d'un balisage du développement durable lorsque celui-ci appelle une redéfinition des compétences, un recours obligatoire à l'expertise et une nouvelle relation entre le technicien et l'élu. Opportunité pour construire une carrière ou invention d'une profession ? Cet article fait écho, mais selon un angle propre aux sciences sociales, au dossier « Approches urbaines insolites » que NSS a publié récemment (*Natures Sciences Sociétés*, 18, 2 [2010]).

La Rédaction

Mots-clés :
développement durable ; ville ; professionnalisation ; sociologie ; France

Résumé – Cet article s'intéresse à la place du développement durable urbain dans six grandes agglomérations françaises, sous l'angle de ses promoteurs. L'hypothèse est la suivante : à mesure que le répertoire du développement durable prend de la consistance dans la mise en œuvre des politiques urbaines, de « nouveaux » métiers de la ville et de l'environnement émergent au sein et autour des collectivités territoriales, prenant place à côté de professions désormais plus « classiques » de la « politique de la ville ». On repère une dynamique d'émergence, puis de consécration d'interlocuteurs dédiés, possédant des compétences qui se diffusent : celles dont il s'agit de se prévaloir pour être reconnu « expert », mais qui demeurent éclatées entre plusieurs types d'emplois (techniciens des collectivités, chargés de mission, architectes-paysagistes, salariés associatifs, etc.). Cette situation reflète la notion même de développement durable, fondée sur sa malléabilité comme condition de diffusion cognitive et pratique.

Keywords:
sustainable development; urban areas; professionalization; sociology; France

Abstract – Green cities: from mantra to profession? This paper focuses on some salient issues of urban sustainable development in France with a specific accent on six urban agglomerations: Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes and Toulouse. The reticular nature of these issues and the circuits leading to their realization are analysed with reference to the ways a multiplicity of actors conceive, plan and bring about the construction of cities, rather than through sectoral viewpoints. Thus, urban sustainable development appears within a (locally variable) set of linkages that sets these issues firmly in areas of interrelations and intersections. Based on a large body of documentation and field work (observations and interviews) this approach helps trace the complex relations between discourse and the reality of on-going dynamics, including the implementation of sustainable development urban operations such as mutations in the domain of public action as exemplified by urbanisation. These relations converge in articulating the issues, with urban sustainable development – in the diversity of its usages – becoming a “portmanteau”, much like “governance”. In this context, technical experts and the “city professionals” can be seen as intermediary representatives: actors/go-between who contribute to the development of links and modes of combining practices between usually separate worlds. On this assumption, we consider that nowadays novel professions directly linked with urban areas and environmental issues are emerging at public local level (cities, metropolitan institutions, town-planning agencies, semi-public companies, associations acting as service providers, etc.), in proportion with the development of an urban sustainable development “repertoire” in urban politics. New specific competences and scopes of activities extend and define the field of sustainable development experts. Nevertheless, these competences remain broken up between several kinds of jobs and functions (civil servants and local government officers, project leaders, urban architects, consultants, employees of associations, etc.). Indeed, the limits of this professionalization process are significant of the success of urban sustainable development itself, which can be interpreted as a malleable concept, a property considered as a central condition of its cognitive and practical diffusion.

Auteur correspondant : phamman@unistra.fr

Article publié par EDP Sciences

Si l'on veut dépasser l'affirmation des seuls principes, le développement durable ne saurait être uniquement lu comme un « grand objet » de niveau mondial ; la conférence de Copenhague en décembre 2009 l'a montré. Au contraire, le cadre « local » doit être pris pleinement en compte : il constitue un espace premier de la mise en œuvre de ces enjeux (Hamman, 2008 ; Hamman et Blanc, 2009) – et c'est particulièrement vrai des aires urbaines (Da Cunha *et al.*, 2005).

Une autre généalogie que celle des relations internationales s'ouvre alors, qui correspond à des injonctions adressées à la ville au fil des siècles : la ville classique devait être « belle » (en respectant les notions de convenance et de bienséance), la ville moderne devait être « radieuse » (suivant Le Corbusier), la ville contemporaine doit être « durable » (Monin *et al.*, 2002). De même, l'entrée par les études urbaines permet d'observer des appropriations à partir de la notion d'« écologie urbaine », bien en amont de l'apparition du vocabulaire du développement durable, en intégrant l'écologie en tant que cause et en s'efforçant de dépasser la distinction courante nature/culture (Hamman, 2008). Un glissement s'opère ici entre le développement durable et le développement durable urbain, ce dernier renvoyant à la notion de « ville durable », où il en va de la prévention de l'impact du développement urbain sur l'écologie du territoire. Christel Bosc (2003) y décèle l'expression de la « forme néo-libérale d'une rhétorique environnementaliste » prenant la place occupée jusqu'alors par les discours sur « la nature ». Dès lors, le monopole de l'expertise des « naturalistes » est brisé, et la parole légitime, scientifique et technique s'ouvre à de nouveaux « professionnels ».

En même temps, avec pour objectif de conjuguer les dimensions économique, environnementale et sociale, sinon culturelle, le développement durable s'apparente à un « mot-valise ». Or, loin d'être un obstacle à sa diffusion, l'imprécision qui entoure le développement durable rend le thème apte à fédérer des expériences peu compatibles dans leurs déterminants, par un « effet barbe à papa » (Neveu, 1994, p. 88, citant Erving Goffman). Corrélativement, se dégage une idée de passages, selon laquelle le développement durable urbain n'est pas compartimenté et se joue dans sa capacité à être intégré au niveau des intersections. Cela renvoie plus largement à un changement de sens depuis les années 1990. S'impose l'idée de retrouver des totalités, par rapport aux représentations plus « opérationnelles » forgées au cours des décennies 1960-1970 : les dimensions sociales et symboliques apparaissaient assez peu dans les approches en termes d'écosystème ou de métabolisme urbain. Au milieu des années 1980, eut lieu une tentative de mise en œuvre d'une écologie urbaine, portée par l'écologie politique dans sa diversité du moment. Mais la ville continuait d'apparaître comme un objet rétif

à l'« écologiquement correct » ; il a fallu un certain temps pour qu'on commence à parler de « ville durable » (Laigle, 2009). Désormais, le développement durable est davantage lu comme un levier de transformations des politiques locales, à travers un effort de cohérence entre différents services, niveaux d'action et de compétences territoriales, dans un objectif de gestion publique (Hamman et Blanc, 2009). On ne saurait ainsi tout rapporter à la lignée des écoconseillers, que la préoccupation de l'environnement a fait émerger dans la décennie 1980, ou à celle des chargés de mission type « Natura 2000¹ » apparus dans la décennie suivante.

En se fondant sur une recherche comparative menée de 2006 à 2009 sur six aires urbaines françaises (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier et Toulouse)², cet article étaye l'hypothèse suivante : à mesure que le répertoire du développement durable prend de la consistance dans la mise en œuvre des politiques urbaines, de « nouveaux » métiers de la ville émergent au sein et autour des collectivités territoriales. Ils prennent place à côté de métiers plus « classiques » de l'urbain (*Annales de la recherche urbaine*, 2000 ; *Espaces et sociétés*, 1996), davantage connus : ceux qui participent de la « politique de la ville » (nouveaux en leur temps³ !) et sont axés sur l'accompagnement social, à l'exemple des travailleurs sociaux, chargés de rénovation urbaine, médiateurs et autres adultes-relais, souvent au sein des « quartiers en difficulté » (Jeannot *et al.*, 2008). Du reste, même dans ce cadre, les enjeux environnementaux gagnent en visibilité, conduisant à des projets hybrides : participation de jeunes au nettoyage d'espaces naturels pollués, traitement approprié des tags sur les abribus, etc. (Sinigaglia-Amadio, 2008). Sur une quinzaine d'années, on voit ainsi un déplacement relatif de la « politique de la ville » (axée sur le socioéconomique) vers le développement durable urbain, en même temps qu'un élargissement à de « nouveaux » métiers de l'environnement. Autrement dit, il est d'abord question de fonctions et d'emplois jouant sur une transversalité des enjeux de l'action publique urbaine, sans se limiter à une entrée (environnementale, économique ou sociale), même si le développement durable appliqué à la ville s'apparente en première ligne,

¹ Réseau européen de sites écologiques de préservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire : www.natura2000.fr

² Ce texte prolonge l'enquête que j'ai coordonnée dans le cadre du Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS) de l'Université de Strasbourg, commandée par le Plan Urbanisme, Construction et Architecture (ministère de l'Écologie). Cf. Hamman et Blanc (2009).

³ Le travail de Blanc et Sipp (2000), qui constitue l'annexe 1 du rapport Brévan et Picard (2000) au ministre de la Ville, propose un bilan de vingt années de réflexions sur les « nouveaux » métiers associés à la politique de la ville.

in concreto, à l'élargissement d'un référentiel écologique (Hamman, 2008). À ce titre, émergent des passages et des passeurs, qui proviennent de positions périphériques ou plus centrales et s'emploient à mettre en relation des univers qui ne se rencontrent pas spontanément (Hamman *et al.*, 2002). Une expertise s'en dégage ; mais on sait que les experts peuvent être définis comme une « élite spécialiste du général » (Henry, 1992).

Peut-on aller plus loin et parler d'une professionnalisation de spécialistes en développement durable urbain au sens de la sociologie des professions, c'est-à-dire l'institutionnalisation de compétences spécifiques, la reconnaissance d'un corps de professionnels et la validation de parcours diplômants (Dubar et Tripier, 2005) ? Cela, alors que les porteurs des projets urbains en développement durable émanent de spécialités différentes (environnementalistes, urbanistes, administrateurs, techniciens...) et occupent des positions elles aussi diverses dans l'espace social (fonctionnaire en collectivité, contractuel, salarié d'une association, consultant libéral...).

Clairement, dans les grandes villes françaises, tout un vocable lié au développement durable urbain s'expose au sein des services (chargé de mission développement durable, etc.) et parmi leurs partenaires (associations, cabinets...), désignant une constellation d'acteurs. C'est parce qu'elle croise des dimensions techniques avec un investissement dans la sphère politique (volonté des élus d'être « à la pointe ») que l'action publique en développement durable est spécialement en demande d'expertise. On aborde ainsi le processus de constitution d'un « marché » professionnel, en train de se faire mais éclaté, miroir de ce que la notion de développement durable est elle-même fondée sur sa malléabilité comme condition de diffusion cognitive et pratique. Une démarche pragmatique ressort, dont l'attrait tient aux transversalités offertes dans le dispositif de la gestion urbaine.

Le développement durable urbain, une nouvelle constellation professionnelle

Évoquer des « nouveaux » métiers de la ville et de l'environnement revient à s'intéresser aux acteurs en prise avec les enjeux du développement durable urbain. Les tâches de ces professionnels vont en effet du conseil auprès des élus, au sein des services des collectivités – en accompagnement de changements de pratiques internes – à une activité d'information à destination des habitants, via des modes de mise en scène et d'affichage, et à la mise à disposition de compétences techniques.

Favoriser des changements de pratiques à l'intérieur des collectivités

Les postes correspondant à des missions en développement durable concernent d'abord le « développement durable de l'institution », c'est-à-dire la production de

compétences transversales qui s'adressent prioritairement aux services de la collectivité elle-même. Il s'agit d'abord de faire connaître des « bonnes pratiques » (*Espaces et sociétés*, 2007) au niveau des agents. Par exemple, à la communauté urbaine du Grand Lyon, le premier travail de la nouvelle chargée de mission développement durable, arrivée en 2003, a été de mettre en œuvre une initiative de production de liens entre services, via un processus de constitution d'« alliés », visant à l'établissement d'un Agenda 21 en tant que projet d'institution : « C'est – précise-t-elle – avant tout un Agenda d'institution et non d'agglomération, c'est-à-dire que si les actions touchent des politiques publiques Grand Lyon, les actions sont à mettre en œuvre par les services et pour les services. » Significativement, notre interlocutrice exerce une double fonction « intermédiaire », celle de « correspondant développement durable » interne et de coordinatrice territoriale de l'Agenda 21 du Grand Lyon. Elle cumule ainsi des compétences techniques et un savoir-faire relationnel en développement durable :

« L'idée, c'était de dire : "Le développement durable, on ne va pas vous l'imposer, on va essayer de vous démontrer par l'exemple que c'est faisable." [...] Ce travail a permis d'identifier dans chaque direction des correspondants développement durable. Le directeur général des services a signé une lettre de mission identifiant auprès de ces correspondants leur profil de poste, en faisant le lien entre ces personnes et les gens de la direction, et entre la direction et moi-même. [...] C'est ce qui a permis petit à petit de réfléchir à une grille de développement durable. » (Lyon, 9 juillet 2007.)

On retrouve dès lors la revendication d'une double compétence, comme cela a été le cas pour les métiers de la politique de la ville (*Espaces et sociétés*, 1996 ; Blanc et Sipp, 2000). Ces actions supposent une maîtrise de questions à la fois techniques, organisationnelles et humaines, car elles passent par l'analyse des « cultures » professionnelles des différents agents et par un effort de réorientation de certaines de leurs pratiques, en particulier du travail quotidien. Ainsi, à Nantes, infléchir les modes opératoires des jardiniers municipaux dans le but de promouvoir des protocoles d'entretien des espaces verts « zéro phyto » (pas de produits phytosanitaires) suppose toute une formation des agents, jusqu'au matériel utilisé, afin de désamorcer de possibles réticences : il s'agit en effet de nettoyer avec un produit « bio » qui décape peut-être moins bien, ou de ne plus utiliser d'engrais chimiques pour les serres communales, ce qui complique l'activité, etc. Au cours de ces processus, les changements de situation ou de statut des acteurs au sein des appareils locaux passent par des remises en question de soi, en même temps que par des modes de reconnaissance de la part des autres ; c'est là que prend place un accompagnement :

« On travaille avec du personnel, des sensibilités différentes, des personnes qui vont mettre plus ou

moins de temps à s'adapter aux nouvelles pratiques et à raisonner différemment [...]. Et il y a l'aspect outil de travail. Pour nous, il n'était pas question de dire du jour au lendemain : "Tout le matériel avec lequel vous avez travaillé pendant les dix, quinze, vingt ans avant, vous allez le laisser dans le coin du garage." Ça vient petit à petit. » (Fonctionnaire municipal, Nantes, 19 juin 2007.)

Pour que les innovations en développement durable urbain « prennent », encore faut-il que les agents acceptent le changement, c'est-à-dire, d'une certaine façon, renoncent à ce qu'ils sont et à ce que leur fonction est, pour se projeter et devenir ce qu'ils sont appelés à être et à faire, individuellement et collectivement. Ils peuvent à leur tour apparaître comme des « transactionneurs d'environnement », moyennant un travail continu de formation, ainsi qu'il a été montré en Wallonie dans le domaine du tri sélectif des déchets urbains, où une articulation des matériels, de l'implication des agents et de celle des usagers et habitants a été atteinte (Bovy, 1998).

Finalement, c'est dans la pluralité des dimensions à tenir que se joue la pérennisation de positions nouvelles, c'est-à-dire dans la capacité des acteurs à fixer des pratiques professionnelles par-delà le seul moment initial de l'invention (d'un service de développement durable, d'un dispositif comme un Agenda 21 local, etc.), pour s'inscrire dans la durée.

Donner à voir l'action publique urbaine durable : la production d'énoncés à destination des habitants

Précisément, une autre fonction concerne les modes et canaux de communication externe sur les enjeux de développement durable urbain, tournés vers les habitants. Le processus de légitimation de l'action publique se voulant « durable » s'établit en effet dans un rapport dialectique qui permet la construction même du problème et non simplement sa justification *a posteriori*. Au Grand Lyon, la chargée de mission développement durable citée précédemment y voit une part importante de son activité : « Avec la société civile, c'est comment arriver à formuler des enjeux de manière simple et communicante » (Lyon, 9 juillet 2007). Cet enjeu d'affichage est plus encore incarné par le travail des services de communication, avec l'embauche de personnels dévolus à cette tâche. Le mobilier urbain comme les magazines municipaux sont alors autant de supports mobilisés pour produire de l'événement en développement durable ; il suffit de penser aux nombreuses déclinaisons du préfixe éco- (écomobilité, écoconstruction, écoquartier, écoconsommation, écoresponsabilité, etc.).

De la sorte, tout un travail de construction discursive se donne à voir, produisant in fine des effets de réalité grâce à sa labilité. La mise en mots du développement

durable urbain use à la fois d'un répertoire de grandissement de l'enjeu et de territorialisation concrète. Se dégagent un certain nombre de chaînages significatifs. Dans le cas du Grand Lyon ou encore à Nantes, le développement durable s'incarne plus particulièrement à travers une mise en relation air-mobilité-santé, où figurent à la fois des énonciations en termes de qualité (de l'air, notamment) et d'intermodalité par rapport aux transports urbains. Cette liaison ternaire permet de construire un problème, d'identifier des causes et des victimes, donc de légitimer des actions publiques, et de rechercher de nouveaux alliés (tout un chacun est concerné par sa santé). Le trinôme air-mobilité-santé forme un espace intermédiaire, qui rapporte la question circonscrite à une solution à mettre en œuvre, en fournissant « des raisons communicables et partageables » (Boudon, 1995).

Cette « pédagogie » du développement durable urbain évoque la logique des « attentes d'attentes », au sens de Niklas Luhmann (1985). Pour ce dernier, la vie sociale est une structure complexe d'attentes : les attentes de chacun vis-à-vis des autres, mais aussi la capacité à deviner les attentes de l'autre, soit des « attentes d'attentes ». Dans le domaine du développement durable, cela s'incarne dans la mise en correspondance entre un consensus sur des principes globaux et la réalisation d'actions concrètes, localement, avec un travail permanent de mobilisation des acteurs, puisque le consensus recherché n'est pas forcément « réel » mais « supposé ». Le dissensus est donc toujours latent – non seulement dans les failles du consensus, mais aussi dans toutes les situations où celui-ci n'est pas expressément sollicité (les « attentes d'attentes »). Cet arrière-plan débouche sur une double figure intériorisée (et pourtant *a priori* contradictoire) du citoyen : ce dernier est vu parfois comme « acteur » et parfois comme « consommateur », supposant d'être « éduqué » pour mieux satisfaire aux principes du développement durable. Le médium de l'enfant, qui est aussi une métaphore communicationnelle, n'est d'ailleurs pas rare dans les initiatives de sensibilisation engagées (par exemple dans les écoles).

Au sein d'associations prestataires de services, spécialisées autour des questions de développement durable, se retrouve cet aspect de mise en forme d'informations à destination de la population locale, avec des visées pédagogiques. Ce salarié d'Écopôle, un centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE)⁴ à Nantes, y insiste, mettant en avant une palette d'interventions :

« L'enjeu principal pour la mise en œuvre du développement durable, c'est [...] l'accompagnement de changements culturels. [...] Sur les animations, la

⁴ Les CPIE, au nombre de 80 en France, sont des associations labellisées qui ont pour mission d'être « au service de l'éducation des citoyens et du développement durable des territoires ».

qualité de l'air en ville, [...] on organise des circuits pour montrer la trace que la pollution a laissée sur les bâtiments. [...] On explique aussi pourquoi il y a des politiques de transports en commun, pourquoi on réduit la voiture en ville. On parle d'éducation à l'environnement. » (Nantes, 19 juin 2007.)

Des techniciens du développement durable ?

Cette activité visant à l'acceptabilité pratique du développement durable ne doit pas faire oublier que d'autres acteurs se professionnalisent en investissant une arène technique. Si certains dispositifs techniques tels que les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou encore les plans de déplacements urbains (PDU) sont généralistes au titre de l'aménagement du territoire, ils font l'objet de réappropriations comme cadres d'action en développement durable, ce qui suppose une maîtrise juridique et opérationnelle. Plus encore, parmi les instruments dédiés au développement durable, les « bilans carbone » sont des outils de mesure qui requièrent des cadres disposant de connaissances effectives sur les cycles de vie du carbone et sachant suivre un protocole statistique. Permettant de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre sur un territoire, ces bilans servent de support à l'énonciation d'un langage commun (la simplicité d'un chiffre), à partir d'un enjeu complexe : ce langage permet « non seulement d'énoncer ce qui fait problème, en triant et en hiérarchisant, mais de désigner un coupable et de déterminer un acteur responsable » (Zittoun, 2007, p. 161).

La réalité de hiérarchisations pratiques parmi les projets urbains en développement durable ressort ainsi. À Nantes, l'incarnation de ces préoccupations dans une opération phare de la fabrique métropolitaine comme le réaménagement de l'île de Nantes a eu un rôle moteur dans la constitution d'un pool d'experts locaux (notamment un groupe écoquartiers), présent à la fois au sein de la commune, de la communauté urbaine et d'un ensemble de structures exerçant des missions plus spécialisées – à l'exemple de la société d'économie mixte SAMOA (Société d'aménagement de la métropole ouest-atlantique). L'atelier écoquartiers de Nantes, fondé en 2007, constitue un club de réflexion suscité par une agglomération ; on voit ici comment se produit le développement durable urbain en transitant par des instances transversales à vocation d'opérationnalité :

« L'objectif était de réunir un certain nombre d'acteurs locaux et puis de penseurs, au sens chercheurs, de ces thématiques, afin de réfléchir ensemble à cette notion d'écoquartier, mais aussi de produire et de définir des critères, des actions, des solutions à mettre en place pour des aménagements de quartiers dits durables. [...] Il y a un planning de séances plénières à une fréquence d'environ une fois

par mois. Et l'idée, c'est de se voir en plus petit comité sur des thèmes précis. » (Fonctionnaire à Nantes Métropole, 21 juin 2007.)

L'enjeu de la production d'expertise en développement durable dans les métropoles françaises

On comprend dès lors que le développement durable urbain se diffuse à partir d'une expertise technique, mais via une « volonté politique ». C'est parce que les décideurs portent sur l'agenda politique les questions de développement durable que différents « spécialistes » émergent et sont consacrés. Ils participent en même temps de processus de légitimation croisée avec les élus, autour de modes de coproduction entre scènes technique et politique, suivant des logiques de « transaction tacite⁵ ». Dans cette configuration, il en va de la production d'expertise en développement durable tant au sein des services des collectivités que par l'appel à des professionnels extérieurs.

La montée en puissance des enjeux de développement durable dans les aires urbaines : quel portage politique ?

S'il est une remarque partagée par les techniciens et administratifs rencontrés, c'est que l'investissement des élus est d'importance pour la faisabilité des initiatives en développement durable urbain ; comme d'autres, cette chef de projet à Nantes Métropole y fait référence, par-delà les appartenances politiques :

« L' élu en charge des questions environnementales à Nantes Métropole est une personne très active. Vous avez d'autres élus verts qui débattent de ces questions et qui les portent de manière récurrente, et aujourd'hui l'ensemble des élus l'intègrent dans les réflexions. [...] C'est un domaine partagé, ce qui [...] a le mérite de rendre les choses beaucoup plus opérationnelles. » (Nantes, 22 juin 2007.)

On repère également des alliances qui se nouent entre élus et techniciens : toujours à Nantes, un élu et un cadre administratif de la ville se sont engagés conjointement afin de monter la structure d'expertise Écopôle sur les questions d'environnement. Plus nettement encore, ce chargé de mission développement durable à la mairie de Bordeaux trouve dans l'engagement des décideurs politiques locaux une marque de sa propre légitimité et l'espoir d'une progression de carrière : « L'impulsion forte est le fait du premier élu de la ville, Alain Juppé, ça c'est certain. [...] Vous comprenez que le portage

⁵ Cette régulation conjointe de l'action publique locale doit rester cachée pour être efficace (Blanc, 2006).

politique est assuré, la volonté politique. C'est à peu près évident que ça va déboucher sur la création d'une direction. » (Bordeaux, 6 mars 2007.)

L'absence d'engagement des élus de premier plan est au contraire source de difficultés pratiques. À Nantes, un salarié d'une association environnementale souligne, par rapport à la démarche d'Agenda 21 local, un portage limité à l'élu délégué, ce qui lui apparaît insuffisant pour que la démarche « prenne » : « Sur l'Agenda 21 de la ville de Nantes, [...] je suis un peu surpris du portage politique, c'était un petit peu faible. L'élu qui le porte, la plupart du temps j'ai l'impression qu'il est tout seul. Le maire est totalement absent de la démarche. » (Nantes, 19 juin 2007.)

Produire de l'expertise au sein des administrations communales et intercommunales

Si les enjeux de développement durable urbain ont parfois du mal à s'incarner dans un organigramme en raison de leurs aspects multiples et interstitiels – « Essayez de refaire un organigramme, et vous verrez que c'est toujours éclaté. Il ne peut pas en être autrement ! » (Urbaniste, Bordeaux, 6 mars 2007) –, ils irriguent à présent de nombreux services. Au Grand Lyon, la chargée de mission développement durable fait part de l'évolution de son poste :

« Quand je suis arrivée au Grand Lyon en 2003, j'avais le sentiment d'un exercice solitaire, vraiment la politique du chargé de mission, c'est-à-dire qu'on ne sait pas trop par où commencer. [...] En 2007, on se rend compte que les chantiers avancent bien, sans qu'un chargé de mission soit particulièrement là pour dire : "On avait écrit ça, on ne l'a pas fait, pourquoi, etc." La démarche vit par elle-même. » (Lyon, 9 juillet 2007.)

Cela ne va pas de soi. Au contraire, c'est la place de la production d'expertise pour la mise en œuvre d'opérations en développement durable que l'on saisit. La compétence détenue par les personnels de l'institution apparaît structurante des démarches engagées, sinon comme un préalable à l'investissement dans le développement durable du territoire. Au sein de la métropole nantaise, l'emploi du temps du fonctionnaire en charge des écoquartiers en témoigne :

« Toutes les trois semaines, on a une réunion du comité de suivi Agenda 21, où tous les chefs de projets, d'ateliers ou d'actions se réunissent. Et puis l'atelier écoquartiers, on se réunit une fois par mois avec des sous-groupes. Maintenant ça va représenter presque un jour sur les cinq jours de la semaine. Et puis des réunions du comité de pilotage énergie, des réunions plan Climat aussi me prennent du temps... » (Nantes, 21 juin 2007.)

Le recours à des instances externes d'expertise en développement durable

Les compétences constituées en interne ne sont pas toujours suffisantes sur des questionnements qui se complexifient, d'où l'appel à des prestataires extérieurs. À Nantes, ville et communauté urbaine passent par la constitution de réseaux avec des instances expertes : État, Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de l'Ouest, Agence pour le développement de la maîtrise de l'énergie (ADEME), associations, Université, école d'architecture, etc. La constitution de sociétés d'économie mixte (SEM) est un autre marqueur de ces processus. À Lille, alors qu'il avait été précédemment instruit par une direction de la communauté urbaine, le projet d'écoquartier est désormais confié à une SEM ; la complexité des montages en jeu motive cette externalisation : « C'est très très complexe et très passionnant. Bien sûr, les chefs de projet, c'était la direction Aménagement et Environnement urbain, et c'est maintenant la SEM avec qui on dialogue. » (Fonctionnaire intercommunal, Lille, 5 juin 2007.) Le recours aux agences d'urbanisme est également prégnant, comme le montre la place de l'agence bordelaise par rapport aux services de la communauté urbaine :

« C'est l'agence d'urbanisme qui fait toutes les réflexions en amont, sur la structure d'agglomération, sur les déplacements, sur la politique de l'habitat, sur le plan Vert. C'est là que ça se passe. [À la communauté urbaine,] ils sont pour ainsi dire les gestionnaires administratifs de réflexions qui, pour l'essentiel, leur échappent. » (Urbaniste libéral, Bordeaux, 6 mars 2007.)

Les experts recrutés comme prestataires peuvent également provenir de cabinets privés. Nantes Métropole a fait appel à des ingénieurs extérieurs, notamment un « AMO HQE⁶ » pour manager la part relative à la qualité environnementale dans des projets posés comme « pilotes », à l'instar de l'écoquartier de l'île de Nantes. Plus encore, les décideurs locaux s'adressent à des architectes. Leurs interventions peuvent tenir à différents objectifs, y compris celui d'identifier des lieux et des enjeux du développement durable : « Pour beaucoup, l'île de Nantes, c'est un concept qu'ils ont du mal à appréhender parce que chacune de ces îles avait un nom particulier : la partie la plus à l'est, c'était l'île Beaulieu, etc. », explique, par exemple, un salarié de la SAMOA (Nantes, 22 juin 2007). Aussi recourt-on au truchement de l'expertise, à savoir, entre 1992 et 1994, une étude de deux

⁶ Assistant à maître d'ouvrage haute qualité environnementale. La certification HQE renvoie à une grille de quatorze cibles construite au niveau national. Concrètement, projet par projet, certaines cibles HQE sont retenues et d'autres non : cf. Hamman et Blanc (2009).

urbanistes qui « ont montré l'importance du lien entre l'île de Nantes et le centre-ville, et cette proximité qui n'est pas forcément évidente dans l'esprit des gens. » (*Idem.*)

Un pôle associatif expert se renforce également. L'association nantaise Alisée constitue un bon étalon de ces pratiques. En tant que « Point Info-Énergie », elle intervient pour le compte des services de l'État – étant mandatée par l'ADEME – et exerce une délégation de service public. Ces liens étroits, depuis l'habilitation en 2001-2002, correspondent à une posture experte revendiquée sur ces questions énergétiques – « On est une des seules associations vraiment spécifiées là-dessus » (salarié d'Alisée, Nantes, 20 juin 2007) – et qui transparait aussi à travers les intitulés de postes de l'association : « conseiller énergie », « chargé de projets », « responsable territorial », etc.

Sous ces différentes modalités, c'est le statut pris par l'expertise qui est conforté. À chaque fois, il est demandé aux interlocuteurs de « réinventer » leurs manières de faire, afin de pouvoir construire l'expertise « qui convient » à un objet tentaculaire et de portée politique.

Une production d'expertise qui passe par la production d'experts

La production d'expertise locale relative au développement durable urbain est liée à la reconnaissance d'acteurs se produisant comme experts, à partir du redéploiement de compétences détenues préalablement ou par « l'invention » de nouvelles compétences.

Des réinvestissements de compétences

Les interrelations et intersections entre échelles, instruments, acteurs, et aussi entre dimensions environnementale, économique et sociale, peuvent se lire comme autant de fils conducteurs permettant la mise en place d'opérations de développement durable urbain. Cette propriété de transversalité permet en effet aux porteurs de projets de réinvestir des compétences relatives à leur domaine d'intervention classique – transports, gestion de l'eau ou de l'énergie, espaces verts, politique de la ville, etc. – en ressources spécifiques au développement durable et de jouer in situ sur la construction du profil de chargé de mission. Ce processus de « recyclage » de certains dispositifs techniques antérieurs ou généraux dans de nouvelles politiques réactualise des dynamiques transactionnelles entre acteurs et institutions (Lascoumes, 1996). L'exemple du Grand Lyon est significatif, où la démarche de développement durable se comprend comme autant de déclinaisons par les différents vice-présidents, chacun en ce qui le concerne. Le chef de projet explique que l'intérêt porté au développement durable urbain dépend de la facilité ou non à reconverter des ressources déjà détenues :

« Celui qui était en charge de l'eau ou du développement économique devait porter cette stratégie de développement durable à l'aune de sa délégation. Ce que je constate, c'est qu'on retrouve [...] ceux qui travaillent sur environnement, énergie, climat, éducation au développement durable, mais également ceux sur les transports... » (Lyon, 10 octobre 2007.)

Institutionnellement, plutôt que de créer une possible commission spécifique, la communauté urbaine de Lyon a préféré s'appuyer sur les acteurs et les structures existants, en repositionnant leur champ d'intervention, à l'exemple de la démocratie locale, qui vaut aussi hors cadre du développement durable :

« Il y avait déjà, du conseil de développement aux conseils de quartiers, conseil de jeunes, conseil consultatif d'étrangers, plein de structures qui préexistaient et qu'il aurait été dommage de vider de leur substance en en créant une supplémentaire en charge du développement durable. Donc on a préféré proposer que toutes les échelles des territoires, toutes les structures participatives qui existent se saisissent à leur aune de cette démarche de développement durable. » (*Idem.*)

À la transversalité des questionnements en développement durable peut alors répondre celle du profil des acteurs qui les portent au sein des collectivités. Les techniciens et les administratifs qui « bougent » physiquement de ville en ville au cours de leur carrière acquièrent plus que d'autres des compétences valorisables sur le « marché » du développement durable urbain. Le fonctionnaire en charge des écoquartiers à la communauté urbaine de Nantes représente ce cumul d'expériences, qui lui permet de comparer les politiques de développement durable entre les villes : « J'étais chargé d'opérations d'habitat dans lesquelles j'ai pu développer certaines actions de développement durable, à Lille. [...] [Nantes est] peut-être une meilleure élève que d'autres villes... Moi, je sors de Montpellier et j'y ai vu une différence ! » (Nantes, 21 juin 2007.) Corrélativement, les SEM constituent également des scènes de « passage ». Par exemple, l'ancien directeur général de la communauté urbaine de Nantes a mis à profit ses compétences préalables pour devenir le directeur général de la SAMOA, ce qui facilite les contacts entre institutions et parties prenantes ; le chef de projet à Nantes Métropole est explicite :

« Le truchement d'une SEM, qui va assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée, assure de fait un peu de recul dans l'acte de faire, ce qui donne de la souplesse dans la gouvernance. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'île de Nantes, d'autant plus que le directeur général de la SEM a un certain charisme. Il était ancien DG de la communauté urbaine, mais c'est un homme qui est là pour développer un projet de territoire, ce qui fait qu'il doit composer avec tout le monde. » (Nantes, 20 juin 2007.)

Au-delà, on assiste également à des réinvestissements de capacités professionnelles acquises au sein de la sphère associative vers la sphère politique locale⁷, par exemple dans le cas de l'adjointe au maire de Lille chargée du développement durable, qui insiste sur sa posture « d'entre-deux » :

« J'étais militante associative, et [je suis] élue militante, et toujours considérant l'importance de la société civile pour faire progresser une démarche de développement durable. [...] J'ai pris la présidence de la maison de la nature pendant sept ans et, parallèlement, animé l'élaboration de l'Agenda 21 lillois. Et puis, en 2000, [...] madame Aubry m'a demandé de rentrer dans son équipe. » (Lille, 6 juin 2007.)

Elle représente un acteur-passeur⁸, en mesure de servir d'intermédiaire dans la diffusion d'enjeux de développement durable qui se situent aux intersections, à la fois multicompetences (en termes de compétences détenues, exercées, de périmètres d'action...), multi-acteurs (les personnels techniques des services, les élus, la société civile...) et multi-échelles (notamment entre les villes et les institutions intercommunales). Le relais d'entremetteurs, qui opèrent des traductions cognitives et pratiques, est d'autant plus important. Notre interlocutrice insiste sur des propriétés militantes, en termes de socialisation primaire (« Moi-même, fille d'un ouvrier textile... ») et secondaire (« J'ai beaucoup milité, je dirais que c'est l'essentiel de ma formation aujourd'hui, c'est dans la vie associative »), en regard d'une formation initiale réduite (« Je n'ai pas de formation de départ très élevée, puisque j'ai arrêté mes études pour raisons familiales, donc j'avais un CAP uniquement. Et j'ai élevé mes quatre enfants »). En même temps, on repère dans son parcours des propriétés qui tendent à la constitution progressive d'un capital expert, à mesure de son engagement associatif couplé à une reprise d'études qui lui permet d'acquérir des fondamentaux : « La vie associative a été pour moi un parcours très formateur, ça m'a d'ailleurs permis de reprendre quelques études, puisque j'ai fait un DEUG environnemental, puis j'ai préparé aussi un diplôme en économie et en marketing, puisque je souhaitais comprendre des mécanismes, notamment pour le développement durable. » (*Idem.*)

On sait que les « réformateurs » de la politique de la ville ont promu un autre mode d'appréhension des « quartiers » et proposé une vision spécifique, « dépolitisée », de leurs problèmes, dont la solution reposait sur

une réponse autre que ce qui se faisait auparavant – en l'occurrence l'amélioration de la « démocratie » dans les quartiers (Tissot, 2007). De la même façon, on peut ici se demander si le recyclage d'activités administratives, techniques ou associatives existantes s'accompagne aussi de l'émergence de professions ou de compétences nouvelles ou, au contraire, s'il s'agit surtout, parmi les promoteurs du développement durable, d'importateurs intéressés ou d'experts urbanistes utilisés comme des gages de conformité ou de professionnalisme.

L'émergence de nouvelles compétences

Somme toute récente – « Je pense que le terme est arrivé il y a environ deux ans », note un technicien à Nantes Métropole (Nantes, 21 juin 2007) –, la problématique du développement durable urbain s'est imposée sur les agendas locaux. À Bordeaux, c'est à la demande du chargé de mission nouvellement recruté en 2006 qu'on a adjoint à la terminologie d'écologie urbaine celle du développement durable : la tendance est à afficher ce « label » comme porteur. La formation devient alors d'importance pour qui veut se spécialiser dans le développement durable urbain ; les profils de recrutement des chargés de mission l'attestent : « J'ai un DESS "Diagnostic, prévention et environnement" que j'ai fait à Lille. J'ai rejoint le service technique en octobre 2000 et je suis chargée de mission développement durable depuis 4-5 ans », souligne une fonctionnaire à Nantes Métropole (Nantes, 21 juin 2007). De façon proche, ce salarié de l'association nantaise Alisée a validé un cursus orienté vers les questions énergétiques, aujourd'hui objet des prestations qu'il gère auprès de collectivités et de particuliers : « Je suis conseiller Info-Énergie à l'association. C'est mon premier emploi. J'ai été diplômé en juin dernier de la licence professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise des énergies à Poitiers. [À Nantes], c'est plutôt le poste qui m'intéressait que la ville. » (Nantes, 20 juin 2007.)

De fait, pour raisonner dans l'optique du développement durable, les personnels administratifs et techniques doivent se doter de nouvelles références, concernant par exemple l'évaluation des enjeux énergétiques. Le cas du marché public d'éclairage de la ville de Lille l'illustre, en termes de temporalités de l'action publique, autour de la notion de « cercle vertueux ». Il ne s'agit pas de prendre en compte la seule annualité budgétaire, mais de penser en coût global, à plus long terme : la promotion des économies d'énergie, l'usage de 25 % d'énergies renouvelables, la mise en place de lampes à basse consommation et de longue durée, etc., amènent des économies de fonctionnement reportées ensuite sur l'investissement, produisant ainsi de l'« éco-efficacité ».

Des processus d'hybridation de compétences se développent par la même occasion, croisant une exigence d'expertise en développement durable urbain de la part

⁷ Processus de réinvestissements professionnels entre plusieurs sphères d'activité (associations, syndicats, mandats électifs...) repérés plus largement par Sylvie Ollitrault (2001).

⁸ C'est-à-dire une figure intermédiaire entre des univers distincts, entre lesquels elle contribue à la production de liens, voire d'hybridations des discours et des pratiques (Hamman *et al.*, 2002).

des collectivités et un intérêt à agir de la part de nouveaux « experts » de l'urbain cherchant à légitimer leurs pratiques. Significativement, la chargée de mission développement durable au Grand Lyon exerce un rôle de passeur mais également d'organisatrice de passages, cumulant – cela est caractéristique, on l'a dit – des compétences techniques et relationnelles en développement durable :

« Mon travail, c'est de coordonner la démarche Agenda 21 du Grand Lyon ; ça implique à la fois un travail interne avec les services, c'est-à-dire identifier les bonnes pratiques, les faire partager entre directions et les capitaliser. C'est aussi [...] être en dialogue avec [les communes], en mettant en place un club pour le développement durable, et ça doit faire le lien avec les conseils municipaux, les conseils de quartier, etc., avec la société civile, [...] afin de travailler cette notion de développement durable. » (Lyon, 9 juillet 2007.)

En corrélation avec cette dimension de gestion territoriale, l'inscription dans des appels d'offres nationaux (ADEME...), et plus encore européens, pèse sur les définitions locales du développement durable urbain, via le levier du financement. Cette exigence se traduit par l'émergence d'interlocuteurs capables de définir ce qui territorialement peut être congruent avec des programmes européens. L'établissement d'un référentiel de qualité environnementale au Grand Lyon est significatif du rôle d'aiguillon joué par les priorités de ces programmes⁹ : « La déclinaison locale, [...] c'est un travail de programme européen, ça avait permis d'identifier les bonnes pratiques à l'échelle européenne, donc voir après comment les décliner localement. » (Chef de projet, Grand Lyon, 9 juillet 2007.)

Un ou des processus de professionnalisation ?

Une diversité d'acteurs et d'instances, dotés de ressources réinvesties ou novatrices, prétend désormais à un exercice expert des interventions en développement durable urbain. Cela amène à questionner de nouveaux « métiers » croisant les domaines urbanistique et écologique.

Le développement durable saisi dans le champ associatif : de la militance à l'expertise

Un glissement progressif s'effectue dans la sphère associative, autour des questions de développement durable urbain, de la militance classiquement attachée

⁹ Parmi d'autres, le Grand Lyon a pris part au programme Concerto, lancé en 2003 par la Commission européenne pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le bâti.

aux collectifs citoyens vers une professionnalité, associant expertise et institutionnalisation. Le constat dressé par la présidente de l'association environnementale lilloise EDA (Environnement et développement alternatifs) est assez simple : la « ville durable » constitue un enjeu proprement politique, si bien que, pour agir, le militantisme critique hors des canaux de la décision ne suffit pas ; d'où l'utilité de prendre part aux dispositifs de concertation mis en place par les pouvoirs locaux (Blondiaux et Cardon, 2006). C'est dans les intersections que se joue alors la consistance du développement durable, et précisément l'action d'associations qui débordent le bénévolat pour se positionner comme (contre-)experts vis-à-vis de la décision politique : « Sur les choix d'aménagement du territoire, c'est clairement des arbitrages publics, il ne suffit pas de la bonne volonté de quelques citoyens, même très mobilisés. On est carrément dans le champ du politique. » (Présidente d'EDA, Lille, 5 juin 2007.) Le rôle premier des associatifs est alors une vigilance maintenue, qui peut passer par la prise de parole, et donc la production d'une légitimité pour s'exprimer « au nom de ». À cet effet, l'association EDA met en avant une expertise technique en développement durable ; sa présidente expose un cas précis en matière de pollution industrielle des sols : « Nous avons fait des propositions qui étaient relativement novatrices pour les traitements, ce qu'on appelle de la "phytoremédiation" : utiliser des plantes qui ont la capacité d'abord de résister aux métaux lourds, et pour certaines d'entre elles de les accumuler. Ça stabilise la pollution qui est déjà dans le sol et ça peut permettre d'en extraire une partie. » (*Idem.*)

Mais ce positionnement « mixte » ne fonctionne pas toujours. Certains groupements sont exclus des sphères décisionnelles, quand bien même ils formulent un avis très élaboré. On peut retenir l'exemple du président du collectif Tramway à Montpellier, opposant notoire au tracé de la deuxième ligne de tram. Le résultat de la pétition qu'il a lancée est significatif : en ciblant le projet d'une passerelle un peu aléatoire, il est parvenu à déstabiliser en partie le montage du dossier ; mais la mobilisation n'a pas réussi à peser pleinement sur les résultats de l'enquête publique. « Entrer dans l'action publique en la contestant » (Le Naour, 2005) ne va pas de soi ni sans limites (Lochard et Simonet-Cusset, 2003) :

« Les élus n'ont jamais voulu [nous écouter], vu qu'on était en dehors de leur structure à eux, donc ça leur plaisait pas. Et les commissaires enquêteurs ont considéré que, pour les pétitions, qu'il y ait une personne ou 50 000, c'était un avis ! [...] Le plus grand mensonge, ça a été sur la boucle du Lez [cours d'eau]. Ils disaient que c'est pour desservir ce quartier qui est assez peuplé. Mais le problème, c'est qu'il est coupé par le Lez. Alors ils ont expliqué qu'ils allaient faire une passerelle. Elle aboutissait dans une petite rue privée, de 3,60 mètres de large, donc ce

n'était pas viable ! J'ai rétabli la vérité, et ils ont annulé la passerelle en disant : "Non, on n'a jamais voulu la faire." » (Montpellier, 3 mars 2007.)

Le mouvement de professionnalisation d'acteurs associatifs en développement durable se comprend ainsi dans le cadre plus large de la démocratie locale et s'interprète suivant une transaction tripolaire : tandis que la démocratie représentative combine deux légitimités – politique et technique –, apparaît une troisième, celle de la mobilisation citoyenne et collective, ce qui entraîne une ouverture des alliances possibles¹⁰, davantage fluctuantes (Smith et Blanc, 1997), où se situe l'appel à de « nouveaux professionnels » de la ville durable. En même temps, le cas précédent de ce responsable associatif devenu « expert » montre, au sein de la sphère associative, la production d'une expertise d'un type nouveau, susceptible d'entraîner une certaine déprofessionnalisation, dans la mesure où il ne s'agit pas uniquement pour les associations de s'appuyer sur l'expertise de professionnels, pour entrer dans une dynamique expertise/contre-expertise, mais aussi d'imposer leur propre expertise d'usage, conjuguant technicité et militance contre tout monopole expert.

L'appel à des experts reconnus : acteurs-passeurs et scènes de passage du développement durable urbain

Ceux-ci sont issus en particulier d'échanges entre différents mondes sociaux en prise avec le développement durable urbain, concourant à des hybridations (Hamman *et al.*, 2002 ; Hamman, 2009). L'évolution du métier d'architecte vers celui d'architecte-paysagiste l'illustre, en rapport avec les évolutions de la commande publique : la réorientation des procédures en direction d'équipes transdisciplinaires « marquées développement durable » s'impose aujourd'hui, que ce soit dans les milieux locaux ou pour l'appel à des réseaux élargis (Souami, 2008). Les professionnels de la ville tiennent lieu d'entremetteurs, par leurs activités et leur parcours : « On prend les architectes qui ont des capacités d'inventer des différences par rapport à ce qui se fait actuellement, [pour] tous les projets de construction qu'on a, un peu innovants ». Le fonctionnaire qui s'exprime a lui-même suivi cette formation, et il est aujourd'hui en charge des écoquartiers à Nantes Métropole. Son cursus est complété par l'exercice de fonctions successives dans les services d'urbanisme de plusieurs villes, faisant de lui un expert en même temps qu'un passeur : « Je suis architecte de formation, engagé dans les collectivités depuis 1997. Déjà à l'école d'architecture, j'avais fait une petite spécialisation en urbanisme, et puis j'ai travaillé à la communauté urbaine de Lille, ensuite, comme ingénieur conseil en urbanisme, ensuite

à la mairie de Montpellier comme chargé d'opération, et depuis huit mois à la communauté urbaine de Nantes comme chef de projet de l'île de Nantes. » (Nantes, 21 juin 2007.)

En même temps, on constate une tendance à la sollicitation d'un petit nombre d'architectes nationaux « réputés », des « noms » incontournables qui s'imposent comme garants d'une image de marque pour les élus, celle de l'importance donnée à l'intervention en développement durable. Le projet de l'île de Nantes le montre, avec l'intervention de l'architecte-paysagiste Alexandre Chemetoff, Grand Prix national de l'urbanisme 2000 : « Sur l'Île de Nantes, l'architecte expert, c'est Alexandre Chemetoff, et, même s'il n'a pas construit le discours sur le développement durable, il l'a quand même mis en œuvre à travers beaucoup d'actions majeures », énonce un technicien (Nantes, 21 juin 2007).

Faire appel à ces spécialistes n'est pas toujours exempt de difficultés pratiques à gérer, ce qui renforce l'hypothèse de la validation d'un « métier » nouveau, fonctionnant à partir d'une action de passeur, mais aussi sur le registre de l'imposition, grâce aux ressources accumulées – celles-là mêmes dont les collectivités veulent se réclamer ensuite. Le cas nantais délivre un exemple suggestif, lorsqu'on écoute le vice-président chargé des circulations douces à Nantes Métropole regretter le choix architectural porté par A. Chemetoff :

« L'île de Nantes est en fait l'État dans l'État : c'est M. Chemetoff [...]. Et il est très difficile de travailler avec lui. Il a fait des aménagements qui sont totalement inopérants, de mon point de vue [...]. Quand on fait un rond-point en ovale, parce que c'est plus joli qu'un rond, selon M. Chemetoff, les voitures qui arrivent en face [...] bloquent toute la circulation. [...] Résultat, compte tenu de tous les bouchons, on a décidé que les bandes cyclables, qui étaient très confortables, [...] on les supprimait ! » (Nantes, 19 juin 2007.)

La part prise par les « professionnels » dans les aménagements urbains en développement durable a pour conséquence que, si une activité de simplification – hiérarchisation des enjeux, communication locale – doit permettre d'élargir la compréhension de ces problématiques par les habitants, la complexité et la technicité demeurent présentes, car elles sont le lot quotidien des experts, qui les donnent aussi à voir afin de revendiquer l'importance des savoir-faire dont ils ont la maîtrise. Cela rappelle que le recours à l'expert est une condition indispensable pour le passage à l'action, et peut-être spécialement sur une thématique labile comme celle du développement durable. En même temps, le nombre de porteurs « légitimes » apparaît limité, signalant que des références se durcissent. Cela atteste un travail d'établissement de normes professionnelles de « métiers » qui se recomposent autour du développement durable urbain : faire appel à des architectes de premier plan comme

¹⁰ Correspondant au passage de la dyade à la triade, au sens de Georg Simmel (1999).

A. Chemetoff, c'est aussi, pour un élu, accepter pour partie son mode de pensée à l'endroit de l'espace local.

Une autre marque de la fixation progressive de référentiels d'action en développement durable se lit dans la sphère de la formation à destination des collectivités. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) représente désormais une scène de routinisation : « Je peux vous donner des exemples qui en ce moment font le tour des collectivités, dans la formation avec le CNFPT, c'est celui d'un aménagement Natura 2000 », sourit un chargé de mission au Grand Lyon (Lyon, 9 juillet 2007). Plus largement, la réactualisation en 2004 par le CNFPT du répertoire des métiers territoriaux témoigne d'une attention accrue au développement durable urbain, valant « à des fins de connaissance des métiers, d'orientation professionnelle, de définition/adaptation de fiches de postes, voire d'élaborations de formations¹¹ ». Parmi d'autres, la redéfinition de la fiche-emploi d'« agent de déchetterie » est parlante : il est désormais question d'« ambassadeur du tri », qui « assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchetterie ou d'une plate-forme de tri ; conseille et oriente les utilisateurs ». Un tel processus d'institutionnalisation comporte une signification ambiguë : reconnaissance et légitimation du métier, mais aussi bureaucratisation et « normalisation » par rapport à un moment antérieur d'innovation (Blanc, 1996).

Mais l'évolution n'est pas unitaire : on relève une multiplicité de profils souvent parcourus d'une dualité (architecte/paysagiste, urbaniste/environnementaliste, associatif/expert...). Il peut s'agir de recyclages, d'hybridations ou d'innovations, toujours en concurrence au sein d'un même espace professionnel : la dynamique de constitution d'une scène spécialisée n'est pas disjointe des logiques d'arènes entre les acteurs en présence, y compris en termes de carrière, ce qui caractérise un « environnement professionnel parcouru individuellement » (Souami, 2008, p. 26). Différents parcours exemplaires l'ont montré, du militant qui se professionnalise à l'architecte qui se saisit du développement durable urbain.

Conclusion

Le développement durable urbain représente un assemblage hétéroclite et localement spécifié de politiques susceptibles d'être rassemblées en raison de la fluidité du label. Le caractère réputé novateur de ces

opérations doit être relativisé par le fait que bien des acteurs réactualisent des activités préexistantes, tandis que d'autres se produisent davantage comme des entremetteurs dotés de propriétés et provenant de formations distinctives (écologiques, architecturales...). On appréhende ainsi des dynamiques processuelles, où l'appui sur l'existant et son ajustement, mais aussi la mobilisation d'importateurs intéressés au titre d'un potentiel d'ennoblissement ou encore d'experts urbanistes utilisés comme des monteurs de qualité, viennent se mélanger avec l'émergence de compétences (celles de techniciens dans les appareils administratifs locaux ou des associations...), voire de professions (chargé de mission développement durable, architecte-paysagiste, conseiller des Points Info-Énergie dans le champ associatif, etc.) apparaissant comme nouvelles au sein des institutions locales et autour d'elles.

À l'aune des trois critères dégagés par Dubar et Tripier (2005), énoncés en introduction, on repère ainsi des dynamiques de professionnalisation à l'œuvre dans le champ du développement durable urbain en France, mais qui ne sont pas stabilisées à l'heure actuelle. La reconnaissance de diplômes et de filières de formation s'affichant en développement durable semble relativement avancée, que ce soit pour les recrutements de contractuels, de salariés d'associations ou encore au niveau du CNFPT. C'est davantage le cas que pour les deux autres « marqueurs » (l'institutionnalisation de compétences spécifiques et la reconnaissance d'un corps de professionnels), et c'est là un processus nouveau, à l'inverse de ce qui a été repéré précédemment pour les chefs de projet politique de la ville (*Espaces et sociétés*, 1996). À un deuxième niveau, l'émergence de nouveaux métiers, au sens plein, reste à confirmer. Mais, sans conteste, des professions existantes élargissent leur domaine au développement durable : les architectes, les paysagistes ou encore les chefs de projet d'opérations urbaines, auparavant essentiellement attentifs à la transversalité économie-social de la politique de la ville (Sinigaglia-Amadio, 2008).

Les enjeux du développement durable urbain constituent ainsi un analyseur de transformations plus larges de l'action publique locale, renvoyant aux débats sur la territorialisation qui se sont développés ces dernières années (Faure *et al.*, 2007 ; Faure et Négrier, 2007), en donnant à voir un certain nombre d'évolutions en jeu dans les modes institutionnels et organisationnels de la gestion publique, qui se veut aujourd'hui « responsable ». C'est aussi à la connaissance des processus sociopolitiques de différenciation territoriale que l'on apporte une pierre, dans le contexte de la « décentralisation », qui tend à faire davantage reposer sur les entités infra-étatiques – dont les villes – la définition du contenu des politiques territoriales et des conditions de leur mise en œuvre (Hassenteufel et Rasmussen, 2000). On repère alors des dynamiques transactionnelles de projets et

¹¹ Le répertoire comprend cinq champs d'intervention, déclinés en 280 emplois/métiers regroupés en 36 familles professionnelles, dont plusieurs concernent directement la « ville durable ». Site Internet national du CNFPT : www.cnfpt.fr

d'acteurs, qui portent l'empreinte des lieux et des porteurs de leur élaboration, entre circulations de références et traductions locales des répertoires d'action, emportant un mouvement de professionnalisation. Ainsi se pose la question centrale de l'agencement entre problème, politique publique et acteurs, qui suppose de combiner deux approches de l'action publique souvent séparées : celle qui s'intéresse aux acteurs (et à leurs stratégies) et celle qui se focalise sur les politiques publiques (et les projets urbains), avec la mise au jour des chaînes causales qui dépassent les acteurs de la décision (Muller, 2005). L'analyse invite ainsi à une compréhension renouvelée des processus de formalisation des métiers de l'urbain, notamment en ce qui concerne les compétences et les professions ayant émergé en France autour de la politique de la ville et du développement social urbain, au moment où ces dernières sont repositionnées au sein de référentiels de convergence communautaires et précisément renommées suivant le registre du développement durable urbain (Jacquier, 2003).

Références

- Annales de la recherche urbaine (Les)*, 88, 2000. Dossier « Des métiers pour la ville ».
- Blanc, M., 1996. Villes, sciences sociales, professions, *Espaces et sociétés*, 84-85, 11-20.
- Blanc, M., 2006. Conflits et transactions sociales : la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille, *Sciences de la société*, 69, 25-37.
- Blanc, M., Sipp, J.-F., 2000. *Les Métiers de la ville et du développement social urbain*. Rapport pour la Délégation interministérielle à la ville, CUCES-Universités Henri Poincaré, Nancy (<http://i.ville.gouv.fr/referenc/210/etude-sur-les-metiers-de-la-ville-et-du-developpement-social-urbain>).
- Blondiaux, L., Cardon, D., 2006. Dispositifs participatifs, *Politix*, 75, 3-9.
- Bosc, C., 2003. *Émergence et négociation de politiques environnementales locales à Lyon et à Montpellier*. Thèse de science politique, Université Montpellier 1, Montpellier.
- Boudon, R., 1995. *Le Juste et le vrai*, Paris, Fayard.
- Bovy, M., 1998. Transactionneurs d'environnement, in Freynet, M.-F., Blanc, M., Pineau, G. (Eds), *Les Transactions aux frontières du social*, Lyon, Chronique sociale, 190-204.
- Brévan, C., Picard, P., 2000, *Une nouvelle ambition pour les villes : de nouvelles frontières pour les métiers*. Rapport à M. Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, La Plaine-Saint-Denis (<http://i.ville.gouv.fr/referenc/396/une-nouvelle-ambition-pour-les-villes-de-nouvelles-frontieres-pour-les-metiers-rapport-remis-a>).
- Da Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J.-P., Nahrath, S. (Eds), 2005. *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Dubar, C., Tripièr, P., 2005 [2^e éd.]. *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
- Espaces et sociétés*, 84-85, 1996. Dossier « Villes, sciences sociales, professions ».
- Espaces et sociétés*, 131, 2007. Dossier « Ville et "best practices" ».
- Faure, A., Négrier, É. (Eds), 2007. *Les Politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan.
- Faure, A., Leresche, J.-P., Muller, P., Nahrath, S. (Eds), 2007. *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan.
- Hamman, P. (Ed.), 2008. *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, L'Harmattan.
- Hamman, P., 2009. Urban sustainable development and the challenge of French metropolitan strategies, *Urban Research and Practice*, 2, 2, 138-157.
- Hamman, P., Méon, J.-M., Verrier, B. (Eds), 2002. *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan.
- Hamman, P., Blanc, C., 2009. *Sociologie du développement durable urbain : projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, PIE-Peter Lang.
- Hassenteufel, P., Rasmussen, J., 2000. Le(s) territoire(s) entre le politique et les politiques, in Pagès, D., Pélissier, N. (Eds), *Territoires sous influence*, Paris, L'Harmattan, t.1, 59-82.
- Henry, O., 1992. Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 95, 37-54.
- Jacquier, C., 2003. *Politiques intégrées de développement urbain durable et gouvernance urbaine en Europe : quelles relations mutuelles ?* Note pour la Délégation interministérielle à la Ville, CERAT, Grenoble (<http://i.ville.gouv.fr/referenc/2132/politiques-integrees-de-developpement-urbain-durable-et-gouvernance-urbaine-en-europe-queelles>).
- Jeannot, G., Goodchild, B., Hickman, P., 2008. Les nouveaux métiers de la ville. Pouvoirs publics et recherche urbaine, *Les Annales de la recherche urbaine*, 104, 100-109.
- Laigle, L. (Ed.), 2009. *Vers des villes durables : trajectoires de quatre agglomérations européennes*, Paris, PUCA.
- Lascoumes, P., 1996. Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse du changement dans les réseaux d'action publique, in CURAPP (Ed.), *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, 325-338.
- Le Naour, G., 2005. Entrer dans l'action publique en la contestant, *Politix*, 70, 9-28.
- Lochard, Y., Simonet-Cusset, M. (Eds), 2003. *L'Expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse.
- Luhmann, N., 1985. *A Sociological Theory of Law*, London, Routledge and Kegan Paul.
- Monin, É., Descat, S., Siret, D., 2002. Le développement durable et l'histoire urbaine, *Les Annales de la recherche urbaine*, 92, 7-15.
- Muller, P., 2005. Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs, *Revue française de science politique*, 55, 1, 155-187.
- Neveu, É., 1994. *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien.
- Ollitrault, S., 2001. Les écologistes français, des experts en action, *Revue française de science politique*, 51, 1-2, 105-130.
- Simmel, G., 1999 [éd. originale 1908]. Le croisement des cercles sociaux, in Simmel, G., *Sociologie : études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF.

- Sinigaglia-Amadio, S., 2008. Quelles réalités du développement durable urbain dans les « quartiers sensibles » ?, in Hamman, P. (Ed.), *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 289-312.
- Smith, D.M., Blanc, M., 1997. Participation and grass-roots democracy, *Environment and Planning D: Society and Space*, 15, 2, 281-303.
- Souami, T., 2008. Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel, *Les Annales de la recherche urbaine*, 104, 19-27.
- Tissot, S., 2007. *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie d'action publique*, Paris, Le Seuil.
- Zittoun, P., 2007. La carte parisienne du bruit. La fabrique d'un nouvel énoncé de politique publique, *Politix*, 78, 157-178.

Reçu le 20 janvier 2010. Accepté le 3 février 2011.